

Journal de bord, photographies, dessins, vidéos, poésies... Tout est permis ! Les expériences de confinement, aussi variées soient-elles, constituent des témoignages intimes et personnels qui nous serviront lorsque sera venu le temps de nous retourner sur cette période exceptionnelle. Les archives de demain s'écrivent dès aujourd'hui.

**S**ous forme électronique mais aussi papier, il est encore temps de faire parvenir vos témoignages de confinés aux Archives départementales de l'Yonne. La collecte et le contrôle de la tenue des archives courantes a également été perturbée par l'instauration du confinement. Gérer quotidiennement des documents en les triant et les classant ne fut pas une mince affaire au cours de ces deux derniers mois : « On a continué à effectuer des petits passages dans les magasins afin d'y relever la tenue. Tout ce qui est matériel nécessite une surveillance accrue de notre part. Le papier ne supporte pas tellement l'humidité. Ces dernières semaines, on est restés attentifs à la pluviosité », détaille Aude Pothier, responsable de la mission Collecte et Conseil au sein de la Direction des Archives départementales.

#### ■ « Une mission de service public »

Service du Conseil départemental, les Archives de l'Yonne se doivent de conserver la « mémoire écrite » du département. Cette dernière est constituée de 18 kms d'archives si on les metait bout à bout ! Problème : le bâtiment pourrait potentiellement en stocker « seulement » 19 kms. « On touche à nos limites, et on va devoir frayer avant d'être plein afin de continuer à recevoir des archives », confirme

Aude Pothier. Une réflexion est en cours afin de permettre l'ouverture d'un nouveau bâtiment d'archives. Mais les contraintes sont légion. Par archives, « on entend parchemins, registres, mais aussi plans, cartes postales, fonds photographiques... ». Les plans napoléoniens, par exemple, sont visualisables sur le site internet des Archives départementales. Leur communication a été facilitée par leur numérisation. A l'heure actuelle, ce sont les seules archives numériques ayant été répertoriées par les services départementaux, avant celles du confinement à venir.

« Une idée venue des Vosges »  
L'objectif perdure peu importe les supports : témoigner de l'évolution d'un lieu de vie. « Nous avons l'habitude de parler en termes d'articles. Par article, nous entendons un ensemble de documents qui a à la fois une unité matérielle et intellectuelle. Pendant le confinement, nous ne pouvions bien sûr pas collecter d'archives physiques puisque nous n'avons pas de contact. Habituellement, notre mission consiste en la collecte des archives d'administration. C'est une mission de service public ». L'idée de collecter les témoignages individuels à propos du confinement est venue des Archives des Vosges. La multiplication des échanges grâce aux nouveaux moyens de communication virtuelle sur les différents



contenus représentait une nouvelle opportunité de collecter la mémoire de cette période troublée : « On ne pourra écrire l'histoire du confinement sans avoir rencontré les personnes l'ayant vécu et resenti au sein de leur sphère privée ». Jusqu'ici, l'essentiel des témoignages représentés dans les archives dématérialisées. Difficile encore de tirer des conclusions sur cette initiative mais certaines tentatives se dégagent. « Les personnes qui nous ont écrit et transmis des documents expriment une certaine distanciation, en manifestant une forme d'humour. D'autres sont plutôt dans une approche artistique

tournée vers l'introspection. On s'adresse à tout le département, des Sannois y ont participé ». La question de l'exploitation et de la valorisation des écrits se pose, bien qu'elle ne soit pas encore tranchée. Les contributeurs ont le choix à propos de la forme et du délai de communication de leurs témoignages. « Si nous en avons la possibilité, nous validerons ces fonds. Mais pour le moment, nous ne disposons pas de suffisamment de visibilité par rapport à nos droits ». Il n'y a pas de date butoir pour fournir un témoignage. Les grandes collectes s'inscrivent dans le temps long. Vous aussi, com-

prenez à écrire l'histoire de cette pandémie dans l'Yonne.

Les Archives départementales de l'Yonne proposent de collecter ces témoignages : sous forme électronique (de préférence au format pdf, jpeg, AVI, H.264 haute définition) ou papier. Vous pouvez les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante : [archives@yonne.fr](mailto:archives@yonne.fr)

Pour tout renseignement : <https://archives.yonne.fr/Actualites/Et-si-nous-gardions-la-memoire-du-confinement>